

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 2021-01

Approbation du Procès Verbal du CA du 26 novembre 2020

Le seize février deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du cinq février deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Joël CROTTÉ – Région Centre-Val de Loire	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Jean-Claude MORIN – Département du Cher	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Denis LEGRET – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	François BARRAULT – Tours Métropole
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire	Patrick ROUX – URCPPIE
Clémence LEBLANC – Région Centre-Val de Loire	François JOUBERT – Direction régionale OFB
Jean-Claude BROSSIER – CESER	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Anne LECLERC, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Annick GOMBERT, PNR Brenne, Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer va

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 26 novembre 2020 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2020

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Annick GOMBERT, PNR Brenne
Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire
Jean-Claude MORIN, Département du Cher
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE

Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :

Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire
Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire

Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Catherine GIBAUD, DREAL Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire
Ghislaine de BENGNY, Département du Cher
Patrice BOIRON, PNR Brenne
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Emmanuel DENIS, Tours Métropole Val de Loire
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans
Caroline SAMYN, Office National des Forêts
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Michel PREVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière
Jocelyne PETIT, Payeure régionale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
François BARRAULT, Tours Métropole Val de Loire
Annie MANDION, Graine Centre-Val de Loire
Céline CERVEK, Chambre Régionale d'Agriculture
Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir
Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU, URCPIC Centre-Val de Loire
Nathalie FRANÇOIS, Région Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE, DREAL
Anne VAÇULIK, Préfecture – SGAR
Nathalie LEBRUN, Fédération des Maisons de Loire
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Néant

27 présents ; 26 votants ; 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

Délibération

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 4 juin 2020 est approuvé.

24 voix « pour » ; 2 abstentions.

2. Programme d'actions

2.1. Retour sur les principaux projets 2020

Information

A l'issue de cette année, atypique du fait du contexte sanitaire ayant nécessité l'adaptation des projets, le constat est de plusieurs ordres :

- La nécessité de prévoir désormais l'éventualité de modalités dématérialisées pour les journées d'échanges. Cela nécessite à chaque fois de requestionner les formats, les contenus, et ne permet pas systématiquement de conserver l'ambition initiale des projets ;
- L'intérêt de conserver dans la programmation des événements en présentiel. La très large participation des collectivités lors de la journée coconçue avec le Cen le 23 septembre à Tours (260 participants au total) en est la démonstration. Le format proposé à cette occasion avec le partage de retours d'expériences en petits groupes a connu un vrai succès et l'espace exposants permis de très riches échanges ;
- La nécessité de se former à l'animation des réunions dématérialisées. Elles ont vocation à se multiplier et amènent les animateurs à devoir composer avec la distance, voire jongler entre des participants en présentiel et d'autres à distance, trouver des modes d'animation différents ;
- Envisager une programmation annuelle plus resserrée et préciser le caractère pluriannuel de certains projets. A l'issue de l'année 2020, malgré une implication volontariste de l'équipe et de très nombreux projets conduits, on constate que quelques actions ont été seulement initiées voire n'ont pu être réalisées. Le contexte sanitaire n'a pas été facilitant (mois de la biodiversité reporté, journée cimetière transformée en webinaire, conception du séminaire interne décalé...), mais la feuille de route envisagée était probablement trop ambitieuse.

Les projets suivants ont fait l'objet d'une présentation synthétique en séance :

- **Animation territoriale**
 - Déploiement de « Territoire engagé pour la Nature » (TEN)
Les 4 communes lauréates lors du deuxième appel à candidatures TEN sont : Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, Luisant et Olivet, soit désormais un total de 11 collectivités TEN.
Pour participer au concours Capitale française de la biodiversité, les collectivités doivent préalablement être reconnues TEN. Les actions réalisées dans ce cadre peuvent ainsi être présentées au concours Capitale française de la biodiversité.
Réouverture du dispositif au second semestre 2021. Un temps fort avec les collectivités TEN est prévu en septembre.
 - Coconception avec le Cen de la journée régionale dédiée aux collectivités - 23/09
Plus de 250 participants à cette journée, qui ont émis des retours très positifs. Une synthèse des débats est en cours de rédaction.
 - Webinaire cimetières et biodiversité - 07/07
Une 100taine de participants en direct et autant de connexions ultérieures sur le site de l'ARB. Le format webinaire a permis de mobiliser des personnes qui n'auraient pas pu se rendre disponibles toute la journée en présentiel.
 - Animation milieux aquatiques en faveur des contrats territoriaux (cellule CERCAT)
Environ 60 contrats territoriaux existants, dont 13 nouveaux signés en 2020.

- **L'animation du comité des financeurs** porté par la DREAL et la Région Centre-Val de Loire. L'objectif du comité des financeurs est de favoriser les échanges et faciliter les financements pour les porteurs de projets. L'ARB en assure le secrétariat. Ce comité a servi de support pour la constitution du jury régional de l'appel à projets MobBiodiv'2020 organisé par l'OFB.
- **Portail régional de la biodiversité**
Rédaction du cahier des charges pour la consultation de prestataires techniques. La consultation se déroule en deux phases : une phase de candidature en décembre et une phase de remise des offres début 2021. Le comité de pilotage œuvre en parallèle à la construction de la ligne éditoriale, la rédaction des contenus et l'organisation des fonctionnalités. Ce futur portail intègrera aussi le site de l'Agence ainsi que le site de l'Observatoire. Il permettra également de faire le lien vers les sites des structures membres notamment. Sa mise en ligne est envisagée à l'automne 2021.
- **Les propositions d'orientations pour l'ORB** suite au questionnaire
Le questionnaire a permis de recenser les principaux besoins suivants :
 - Les besoins déjà intégrés à la feuille de route annuelle :
 - Augmenter le socle d'indicateurs
 - Augmenter les fiches retours d'expériences (retex)
 - Les besoins qui seront traités via le portail biodiversité :
 - Diffuser les travaux de recherche (inventaires, études...)
 - Être plus accessible au grand public
 - Les besoins « à travailler » :
 - Organiser plus de journées techniques : réflexion à initier, notamment sur les formats : webinaire... ?
 - Réfléchir sur une thématique « Entreprise et biodiversité » : quelle mobilisation possible pour les entreprises ?
- **Le lancement de la mission d'animation sur les « solutions fondées sur la nature »**
 - Recrutement animatrice régionale Pascale LARMANDE
 - Le lancement des 2 coalitions COP « végétalisation » et « zones humides »
 - Webinaire « solutions fondées sur la nature » : définition, contexte, quelques retours d'expériences – décembre

FNE CVL précise que des passerelles restent à construire avec l'opération Objectif climat 2030. Dans le cadre du projet ARTISAN, un diagnostic de vulnérabilité régional face au changement climatique va être élaboré au 1^{er} trimestre 2021. Il permettra ensuite de définir une stratégie pluriannuelle de déploiement des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Cette mission sera réalisée de manière collaborative via un groupe de travail dédié.

A noter que le choix des communes à accompagner ne sera pas effectué en priorité parmi les communes lauréates TEN.

Le projet ARTISAN se déroule sur 5 ans au niveau régional (8 ans dans d'autres régions). Il s'agit actuellement de la phase de démarrage.

Les remblais en zone urbaine ou la dépollution des sols urbains pour replantation font partie des problématiques qui pourront être intégrées à la réflexion sur les SAFN puisqu'elles concernent la désartificialisation et la désimperméabilisation des sols.
- **La nouvelle identité graphique de l'Agence** (logo, supports créés, la mise en forme de la stratégie pluriannuelle)
Une valise-outils sur l'utilisation des supports de communication et notamment du logo est en cours de finalisation pour une mise à disposition auprès des membres de l'ARB.
- **Mois de la biodiversité** « EnVIE d'automne » et jeu concours « raconte-moi ta biodiversité »
Il s'agit du report de l'opération « Naturellement dehors », au mois d'octobre. Plus de 100 animations ont été proposées dans le cadre d'un appel à projets ouvert plus largement (modalité à renouveler).

3 temps forts coorganisés entre l'ARB et des acteurs régionaux :

- 4 conférences scientifiques lors des journées de l'arbre l'INRAE et la DREAL
Une cinquantaine de participants.
Retours très positifs sur les journées de l'arbre et les mini-conférences.
- Conférence /atelier Chauve-souris avec le Muséum de Bourges
Participation décevante : 7 personnes (probablement liée au jour et à l'horaire proposé).
- Ciné-débat « Attention fragile » de Nicolas Van Ingen et Patrick Luneau avec le PNR Brenne.
150 participants (salle complète)

Le bilan étant en cours de réalisation, le nombre de participants sur l'ensemble des animations n'est pas encore connu.

Le volet milieux aquatiques a été peu valorisé cette année en raison du changement de date : l'automne est une période compliquée pour les techniciens de rivières qui sont mobilisés sur les chantiers. La prochaine édition de « Naturellement Dehors » se tiendra du 15 mai au 15 juin ce qui permettra de mieux intégrer ce volet.

De plus, à la demande de l'organisation nationale RAMSAR France, l'ARB est chargée de coordonner la journée mondiale des zones humides – JMZH : 1 mois à compter du 2 février 2021 (animations de terrain, conférences, expositions, contes...). Ce pourrait être l'occasion d'un second focus sur les milieux aquatiques. Inscription des animations sur le site « Découverte Nature ».

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/decouvrir-la-biodiversite/sorties-nature/le-mois-des-zones-humides>

La DREAL remercie et félicite l'ARB et ses partenaires pour le travail effectué.

2.2. Projet de feuille de route 2021 de l'ARB : SUJET STRATEGIQUE DEFINI POUR LA SEANCE

Échanges et délibération

En **annexe 2**, un tableau présente les actions envisagées au titre de la feuille de route 2021, établi en déclinaison de la stratégie pluriannuelle.

Ce projet est soumis au débat afin d'identifier les actions prioritaires, les éventuels compléments à apporter. Cela permettra de réaliser ensuite des estimations plus fines du temps nécessaire, de solliciter des devis pour les prestations externalisées, afin de préparer le BP 2021 qui sera présenté au vote du CA en février prochain.

Voici en synthèse les principaux projets figurant dans cette feuille de route annuelle :

Accompagner les acteurs dans les territoires

- Animation territoriale biodiversité, notamment à travers le déploiement du dispositif TEN
- Déploiement de l'animation territoriale à travers les « solutions fondées sur la nature » (capitalisation d'expériences, organisation de rencontres techniques...)
- Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière
- Conception d'un « BiodivTour » : catalogue de visites professionnelles en région permettant le partage d'expériences sur site. Projet qui va mobiliser les membres volontaires pour la définition des 1ères visites
- Animation du comité des financeurs

Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

- Finalisation du portail de la biodiversité, rédaction des contenus et mise en ligne
- Organisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » et du jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité »
- Animation en Centre-Val de Loire de la journée mondiale des zones humides
- Vademecum « les mots pour convaincre » afin de mieux comprendre les enjeux liés à la biodiversité (mise en ligne sur le futur portail)

- Organisation de journées d'échanges techniques ou à l'attention des

Connaître et observer la biodiversité

- Publication de la 1ère lettre annuelle de l'Observatoire autour des chiffres clés/observations concernant la biodiversité régionale
- Organisation d'une journée « Végétal local » le 25/03 à destination des jeunes en formation dans les filières horticoles/sylvicoles/pépiniéristes
- Lancement des travaux de rédaction/publication de l'Etat des lieux régional de la biodiversité 2022

Animer le collectif ARB

- Organisation du second séminaire interne sur « l'agriculture et la biodiversité »
- Animation des coalitions COP

L'état des lieux de la biodiversité produit tous les 5 ans pourrait éventuellement intégrer la refonte du livre rouge des espèces et des espaces menacés en région Centre-Val de Loire, dont une mise à jour tous les 10 ans est préconisée par le SRADDET. L'objectif est d'avoir une idée de l'avancée de la connaissance de la biodiversité (perte ou amélioration des espèces et des habitats). Ce sujet a également été évoqué lors de la réunion annuelle du pôle faune de l'ORB en prévoyant une remise à jour des listes, dont le volet poisson à l'horizon 2024 (soit 10 ans après la première édition du livre rouge). Des listes rouges sont d'ores et déjà remises à jour par groupe taxonomique : les odonates, les papillons de jour...

Réaliser un état des lieux régional est un objectif partagé par les membres de l'ARB afin d'obtenir une évaluation tangible de la biodiversité existante sur le territoire. Cet état des lieux est essentiel pour définir des axes d'interventions qui soient à la fois bénéfiques à l'amélioration de la biodiversité régionale, et adaptés aux évolutions (agriculture, changements climatiques...). Les perceptions sur l'état des lieux régional peuvent être différentes (surfaces agricoles non exploitées « retournées à la nature », programmes de plantation de haies, progression de la forêt...). Il est attendu un état des lieux éclairant sur les évolutions du territoire et leur impact effectif sur la biodiversité (quantité et diversité des espèces).

La difficulté en région est liée au manque de suivis naturalistes, hormis sur quelques espèces spécifiques. Il est donc complexe pour l'immense majorité des espèces d'avoir des données précises (ex : les insectes). Il est proposé de s'appuyer sur des suivis paysagers comme les linéaires de haies, et de favoriser l'utilisation de protocoles « allégés ». La recherche tente de combiner des données avec et sans protocoles, notamment pour spatialiser les tendances de la biodiversité.

En complément de l'état des lieux régional, la nouvelle production de l'ORB mettra en avant les chiffres à disposition annuellement. Il ne s'agit pas d'un état des lieux complet mais d'une présentation des connaissances acquises dans l'année permettant un éclairage plus régulier sur l'évolution de la biodiversité. Une vigilance particulière sera apportée à la rédaction afin de ne pas engendrer de conclusions prématurées.

Une proposition est faite, pas pour la feuille de route 2021 mais éventuellement en 2022, de réaliser un état des lieux des centres de soins pouvant accueillir des animaux sauvages blessés, tel qu'il en existe sur les départements du Loiret ou d'Eure-et Loir (le refuge de la Tanière). Cela permettrait ensuite la conception d'un programme régional pour l'ouverture de centres de soins complémentaires, à soumettre à des financeurs potentiels.

Une première réponse pourra être apportée via le portail biodiversité avec la création d'un module intitulé « Qui alerter ? » qui permettra d'identifier les lieux ressources accueillant les animaux sauvages blessés.

Il est souligné **l'importance de l'axe sur la sensibilisation et la formation des élus**, notamment en début de mandature.

Une réflexion est à mener pour **impliquer et sensibiliser au mieux l'élaboration et du suivi de l'état des lieux de la biodiversité** (science, valorisation, implication des scolaires...).

Une étude est menée par le collectif national des sciences participatives sur la biodiversité. Elle devrait paraître d'ici 2022. Des supports ARB ont déjà été initiés en faveur de la sensibilisation des citoyens : les 3 vidéos « connaître, comprendre, agir » ainsi que l'exposition sur les services rendus par la biodiversité. Des actions sont également envisagées dans le cadre du défi biodiversité dont les contours restent à définir, du dispositif Aires Terrestres Educatives ou du projet porté en région par le Graine avec le réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement.

Une mise en cohérence de l'ensemble des actions de mobilisation va être essentielle pour créer une dynamique et répondre aux enjeux identifiés par l'état de lieux.

Le sujet agriculture et biodiversité a été considéré comme majeur par les membres de l'ARB en 2020. Le contexte sanitaire n'a pas permis d'avancer comme souhaité avec l'organisation du séminaire interne. Mais les travaux sont en cours et la rencontre-débat et le séminaire seront organisés en 2021.

La feuille de route 2021 de l'ARB Centre-Val de Loire, telle que discutée et amendée en séance est approuvée à l'unanimité.

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Ressources humaines

3.3.1 Création d'un support de poste

Délibération

Dès la préfiguration de l'ARB, son rôle de centre de ressources est ressorti comme LA principale attente des acteurs en région. Cela se traduit aujourd'hui de 2 manières complémentaires dans la mise en œuvre opérationnelle des travaux :

- L'animation réalisée par l'équipe de l'ARB, largement missionnée sur l'animation territoriale, avec 3 chargé.es de mission dont l'activité y est consacrée (animation « biodiversité », animation « milieux aquatiques », animation « solutions fondées sur la nature »), mais aussi les volets mobilisation et communication, et connaissance de la biodiversité avec l'animation de l'ORB ;
- La création en cours du portail de la biodiversité qui permettra à tous publics de trouver l'accès vers les informations recherchées sur la biodiversité en Centre-Val de Loire. Ce portail va nécessiter une animation dédiée afin de le compléter, l'actualiser, animer un comité de rédaction, maintenir son utilité et son attrait le temps passant. Ce projet fait actuellement l'objet d'un CDD de 6 mois en renfort.

Par ailleurs le projet de conception et d'animation d'un « BiodivTour », n'a pu être engagé en 2020 (bien que d'ores et déjà prévu dans la feuille de route annuelle), du fait du contexte sanitaire et de la fin de la mission d'appui au déploiement de l'Agence.

D'ores et déjà déployé en Normandie et en Hauts de France, ce projet doit contribuer utilement à la mission d'animation territoriale confiée à l'Agence, en favorisant le partage d'expériences et les échanges entre pairs. Son caractère fédérateur, tant pour les membres que pour l'équipe, renforce cet intérêt.

Concrètement, il s'agit d'un panel de visites professionnelles clés en main, élaborées par l'ARB et ses membres/partenaires pour aller à la rencontre sur le terrain, des entreprises, collectivités et associations qui œuvrent en faveur de la biodiversité au quotidien.

Des visites variées peuvent être envisagées via cet outil : agroécologie (prairies, agroforesterie...), bocage et bois énergie, éco quartiers, eaux pluviales, zones humides, déclinaison des solutions fondées sur la nature... Les publics cibles potentiels sont nombreux et pourront être enrichis le temps passant :

collectivités de toutes tailles, universités, entreprises, agriculteurs, syndicats de rivières, gestionnaires de milieux naturels...

Ce BiodivTour nécessite l'équivalent d'1/2 ETP qui ne peut être assuré par l'équipe dans sa configuration actuelle.

A partir des axes de travail explicités ci-dessus, l'objectif est aujourd'hui de conduire les 2 missions durables suivantes : finalisation et animation du futur portail régional de la biodiversité dont la mise en ligne est prévue en septembre 2021, et concevoir, animer et enrichir le BiodivTour avec pour objectif de procéder à sa conception en 2021 pour un déploiement effectif en 2022.

Les projections budgétaires réalisées pour l'année 2021 intégrant la création de ce poste, permettent d'envisager un budget à l'équilibre.

La création du poste de chargé de mission « Portail de la biodiversité et Biodiv'Tour » est approuvée. Il est donné mandat à la Présidente pour procéder au recrutement correspondant.
25 voix « pour » ; 1 abstention.

3.3.2 Procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB en 2021

Information

Conformément à la réglementation qui s'applique aux Etablissements publics de coopération environnementale (EPCE), les statuts de l'ARB prévoient (article 12) les modalités de désignation, le mandat et les attributions du directeur.trice de l'Agence.

Les statuts prévoyaient également le transfert des personnels de l'EcoPôle, tous étant repris à l'ARB. A ce titre, par dérogation aux statuts, la directrice de l'EcoPôle assure la direction de l'ARB pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Au regard des délais nécessaires pour la procédure de recrutement à ce poste de direction de l'Agence, il conviendra de lancer la démarche au cours du 1^{er} trimestre 2021 et de créer un support de poste correspondant. Le calendrier avec les étapes de cette procédure vous sera présenté en conseil d'administration début 2021.

3.2. Mission Eau : convention avec l'AELB, la Région et l'OFB

Délibération

Afin de renforcer la politique d'amélioration de la qualité de l'eau, de favoriser l'émergence de contrats de bassin, une Cellule Régionale chargée de la Coordination et de l'Animation Territoriale (CERCAT) a été mise en place à partir de 2010 et inscrite dans le CPER qui s'achève.

Cette cellule, composée d'un poste de chargé de mission, a été rattachée à l'EcoPôle en 2017 dans la perspective de création de l'ARB. Mylène MOREAU a été recrutée en mars 2017, et son contrat renouvelé en mars 2020 pour 3 ans.

Rappel de la mission : dans un objectif de gestion globale et cohérente des interventions sur les bassins versants des cours d'eau et des zones humides de la région, la cellule est chargée d'animer, de coordonner et d'évaluer les actions des maîtres d'ouvrages via les contrats territoriaux signés, sur les enjeux prioritaires suivants :

- les SAGE et démarches globales par bassin versant ;
- la restauration et la préservation des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), de la continuité écologique, et de la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux à travers la lutte contre les pollutions diffuses ;
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.

La cellule n'a pas de mission de maîtrise d'œuvre, ni d'assistance technique de missions réglementaires qui relèvent de la police de l'eau.

La convention actuelle prend fin le 31 décembre 2020. Cette mission ayant vocation à se poursuivre, une nouvelle convention dont les termes sont conservés, est proposée entre l'AELB, le Conseil régional, l'OFB et l'ARB, avec une durée de validité allant jusqu'au 31 décembre 2022.

La convention, rédigée avec les structures signataires, doit être validée par chacune des instances décisionnelles. Les aides financières allouées via cette convention permettent le financement du poste correspondant.

Il vous est proposé d'approuver la convention CERCAT présentée en annexe 3 et d'autoriser la Présidente de l'ARB Centre-Val de Loire à la signer.

**La convention CERCAT présentée en annexe 3 est approuvée.
La Présidente de l'ARB Centre-Val de Loire est autorisée à la signer.
25 voix « pour » ; 1 abstention.**

3.3. Orientations budgétaires 2021

Délibération

Le BP 2021 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance ce jour, et sera soumis au vote du CA en février 2021.

Les ressources 2021 de l'ARB seront conformes aux statuts avec les dotations statutaires à parité du Conseil régional et de l'OFB, représentant un total de 530k€/an. S'ajoutent à ces ressources statutaires les moyens suivants :

- Les mises à disposition par le Conseil régional de 2 postes : la responsable administrative et financière, et la directrice
- La subvention de l'AELB pour le poste d'animation territoriale sur les milieux aquatiques
- La subvention de l'Europe et du Ministère de la transition écologique (OFB) pour le poste d'animation des « solutions fondées sur la nature » dans le cadre du projet Life ARTISAN

Le résultat 2020 de l'ARB, une fois les comptes de gestion et compte administratif validés, sera également intégré au budget 2021.

Voici ci-dessous la simulation budgétaire 2021 établie à ce jour, avec pour repère le réalisé 2019. Ces 1ers éléments chiffrés seront affinés pour la préparation du BP, compte à compte et à partir du résultat 2020.

N'ont pas été intégrés dans cette projection : la discussion en cours entre la Région et l'OFB pour l'augmentation de la dotation de l'OFB afin de rééquilibrer les contributions respectives, le rééquilibrage de prise en charge de l'hébergement mutualisé en cours de discussion avec les associations hébergées.

	Libellé classe de compte	Réalisé 2019 522 973 €	Simulation 2021 662 510 €
60	Achats	61 490 €	80 000 €
61	Services extérieurs	128 327 €	140 000 €
62	Autres services extérieurs	65 210 €	101 000 €
63	Impôts, taxes et versements...	20 478 €	40 000 €
64	Rémunération du personnel	236 019 €	292 500 €
65	Autres charges courantes	0 €	10 €
68	Dotations aux amortissements	11 449 €	9 000 €

	Libellé classe de compte	Réalisé	Simulation
--	--------------------------	---------	------------

		2019 661 812 €	
74	Subventions d'exploitation	568 735 €	
75	Autres produits	89 700 €	94 600 €
77	Produits exceptionnels	3 377 €	3 400 €
Résultat		Résultat 2019 138 839 €	Simulation 2021 - 2 01

Il est demandé pour les orientations budgétaires à venir de disposer d'un état prévisionnel de l'exercice comptable en cours.

Les orientations budgétaires 2021 de l'ARB telles que présentées sont approuvées.

25 voix « pour » ; 1 abstention.

4. Questions diverses

- Date prochaine réunion du conseil d'administration de l'ARB : 16 février 2021
- Calendrier séminaire interne modifié
 - o Rencontre-débat : à l'occasion du CA le 16/02 – **Reportée au 19/03** (NdL)
 - o Séminaire : courant avril – **23 avril** (NdL)
- Information hébergement mutualisé : pas d'avancées
- Coalition compensation carbone : coanimation par un membre de l'ARB ?
- Plan de relance : présentation des contours nationaux / régionaux